

# Compte rendu du Conseil Municipal du 17 décembre 2019

Convocation du 10/12/2019

**Présents** : Henri BONADA, Michel PATIN, Blandine MUTEL, Joyce CHETOT, Anne-Marie VENET

**Absents excusés** : Josette GRANIER, Loïc MUZEL et René ROBERT

En introduction du Conseil, Mme FEDIX Annie, secrétaire de mairie, annonce son départ de la commune pour Forez-Est à une date prise en accord entre la Communauté de Communes et la Commune.

Mr le Maire remercie Mme FEDIX pour le travail accompli pendant ses 31 ans passés au service de Pinay et lui souhaite une excellente fin de carrière dans ses nouvelles fonctions. Sa date de départ devrait se situer aux alentours de fin février 2020, sachant que Mme FEDIX participera aux 2 tours d'élections des 15 et 22 mars prochains.

Mr le Maire présente Mme Véronique CHAMMAZ qui succèdera à Mme FEDIX. Un temps de tuilage s'effectuera à compter du mardi 7 janvier, tous les mardis et jeudis, jusqu'au départ de Mme FEDIX.

En préambule à l'ouverture du Conseil, Mr le Maire demande la possibilité de rajouter une délibération concernant une décision modificative budgétaire liée au paiement de notre contribution au Syndicat de Villerest et diverses opérations.

Accord unanime des membres du Conseil présents.

## **Approbation du compte rendu du 13/11/2019**

Le compte rendu du conseil du 13 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité des conseillers présents.

## **Décision modificative n° 1**

Monsieur le Maire propose de prélever au compte c/022 « dépenses imprévues » de fonctionnement la somme de 3 850 € et de l'affecter au c/7398 pour payer les reversements de Villerest pour un montant de 2500 €, au c/7391171 pour le dégrèvement jeune agriculteur : 450 € et au c/6232 pour l'ajustement des dépenses fêtes et cérémonies de 900 €.

Accord unanime des membres du conseil présents.

## **Subventions 2020**

Mr le Maire laisse M Patin présenter les demandes de subventions « voirie » et « enveloppe de solidarité »

Michel Patin expose :

**-Voirie 2020** : reprise du chemin d'Elite entre la RD 83 et le croisement du chemin des Crouzes pour un montant maximum de 23 579,05€ HT, selon le devis de la société EIFFAGE au titre du contrat Forez-Est.

Accord unanime des conseillers présents sur la demande de subvention voirie.

## **-Enveloppe solidarité 2020** :

M Patin propose de demander des subventions pour les projets suivants :

-Abri de stockage destiné au rangement des jeux extérieurs de l'école par la société KIT FOREZ de Cublize, pour un montant de 2 025.01 € HT,

-Travaux de plomberie à l'Auberge communale par l'entreprise DEMARE de Balbigny pour des travaux à l'auberge pour un montant de 2758€ HT

-Divers travaux de maçonnerie au terrain de sport de l'école et sur le mur d'enceinte de la mairie par l'entreprise CHABRY Michel de Pinay pour un montant de 7 662.96 € HT

Soit un montant total de 12 445.97 € HT

Les membres du Conseil par 4 voix pour et 1 abstention donnent quitus à Mr le Maire pour effectuer, avec ses projets, une demande de subvention au Conseil Départemental au titre de « l'enveloppe de solidarité 2020 ».

## **Tarifs communaux 2020**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reconduire en 2020 les tarifs communaux 2019.

### **Assurances 2020**

Mr le Maire propose aux conseillers, compte tenu des éléments qui leurs ont été envoyés de retenir :

-Pour l'assurance de la voiture communale : GROUPAMA pour un montant annuel de 385,86€ TTC

-Pour la partie multirisque communale : MAIF pour un montant annuel de 2240,90€ TTC

### **Prime d'intéressement**

Mr le Maire rappelle qu'en attendant la mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) et afin de pouvoir verser une prime aux agents contractuels de la commune, il propose d'instaurer pour cette année 2019 une prime d'intéressement qui serait attribuée à l'agent de notre service technique, ayant plus de 6 mois de présence, et dont le montant maximum est de 600€ proratisé au temps de travail. Celle-ci disparaissant avec la mise en place du RIFSEEP.

Accord unanime des conseillers pour la mise en place d'une prime d'intéressement, pour l'année 2019.

### **Création d'un emploi permanent contractuel**

Mr le Maire rappelle que le contrat d'Hubert COUAVOUX, adjoint technique, arrive à échéance le 18/01/2020 et qu'il ne peut plus être renouvelé. Il propose donc de créer un emploi permanent contractuel à durée déterminée à compter du 19/01/2020 pour 1 an renouvelable dans la limite de 6 ans. Le tableau des effectifs sera rectifié.

Accord unanime des conseillers pour la création d'un emploi permanent

### **Fourniture de gaz**

Comme indiqué dans les documents envoyés à l'ensemble des membres du Conseil, Mr le Maire indique que la société Butagaz propose un contrat de fourniture de gaz pour la salle communale, pour les 5 prochaines selon les tarifs suivants :

-2 premières années : 1190€/T

-3 années suivantes. 1290€/ T

A ce jour Butagaz nous facturait 1463,30€/T. De plus ce fournisseur nous propose de nous rembourser les 650€ de consignation de notre cuve, et de nous appliquer une redevance de 11,45€/mois et si nous le souhaitons, la mise en place de la télémetrie pour 200€ +un abonnement de 4,17€/mois.

Après en avoir débattu l'ensemble des conseillers autorise Mr le Maire à signer la reconduction du contrat avec Butagaz, pour 5 ans, uniquement sous l'aspect fourniture de gaz.

### **Architecte pour aménagement de l'auberge**

Mr le Maire précise que 4 cabinets d'architecte ont été consultés pour répondre à l'étude de faisabilité de l'accès et des étages de notre auberge. 3 ont répondu selon les éléments qui leur ont été transmis. Après en avoir débattu, le conseil, par 3 voix contre 2, propose de retenir le cabinet Vincent BUCHET.

### **Cérémonie des Vœux 2020**

Mr le Maire propose le dimanche 12 Janvier 11h salle l'Orée Fleurie pour présenter les vœux du Conseil Municipal aux Pinayons

Accord des conseillers présents

### **Questions Diverses**

-Éléments pour notre dernier Flash Info à fournir à AM Venet avant Noël, si la nécessité d'une information à la population, conformément à l'application de la règle de retrait 6 mois avant une élection, s'impose.

### **Prochaine Réunion**

Mercredi 19 février 2020 à 20h en mairie